

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

09/10/2025

Date d'affichage

20/10/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 15 Octobre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, Rémy GORON, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, DURET François, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, JALLU Yann, JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude,

ABSENTS : BOULET Peggy

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pierre ALEXANDRE, GUIBLIN Aline donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JALLU Yann donne pouvoir à Fabienne LANDAIS, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Guy LE GONIDEC

Mme Chantal LAUNAY a été élue secrétaire de séance.

N°03-10-2025 – Terrain synthétique – approbation du projet et du plan de financement prévisionnel

La Commune de Bazouges-la-Pérouse envisage la création d'un terrain synthétique entièrement recyclable, en lieu et place de l'actuel terrain d'entraînement, situé rue de la forêt.

Le Maire rappelle les délibérations du 22 janvier et 26 mars 2025, approuvant à l'unanimité le projet et son plan de financement.

Il informe que pour cette action, il est nécessaire de délibérer une nouvelle fois en vue d'approuver le budget actualisé dans le cadre de la sollicitation d'un nouveau fonds : le fonds européen FEADER-LEADER (subvention de l'Union Européenne).

Monsieur le Maire rappelle les bénéfices escomptés de ce projet :

1/ Favoriser le développement des pratiques sportives sur Bazouges-la-Pérouse

À l'inverse d'un terrain enherbé, un terrain synthétique n'est pas dégradé par les intempéries ou les périodes de sécheresse : il rend possible une utilisation en toute période.

Aussi, le nouvel équipement de Bazouges-la-Pérouse contribuera sur la commune au développement du football et des autres discipline sportives :

- il facilitera l'organisation des entraînements / matchs et renforcera le Club FCMBRN (Football Club Marcillé-Raoul, Bazouges-la-Pérouse, Sain -du-Plain, Noyal-sous-Bazouges), vitrine de la coopération intercommunale ;
- il développera les usages pour les scolaires de Bazouges-la-Pérouse et des communes voisines rattachées au Club
- Mutualisation de l'équipement avec les associations de Couesnon Marches de Bretagne qui en ferait la demande
- il bénéficiera aux services intercommunaux d'animation sportive ainsi que pour l'Office des Sports de Couesnon Marches de Bretagne ;
- il va venir faciliter l'émergence d'autres pratiques (hockey sur gazon, rugby ...) qui aujourd'hui sont exclues afin de limiter les dommages au terrain. Cet axe est notamment à l'étude par le collectif visant à créer l'association Bazouges Académie

2/ Réorganiser les temps d'utilisation des terrains sur les autres communes

Le renforcement des temps d'utilisation du stade de Bazouges-la-Pérouse va permettre de réduire l'occupation des terrains enherbés sur les autres communes réunies au sein du FCMBRN : Marcillé-Raoul, Saint-Rémy-du-Plain.

Les incidences vont être de :

- disposer d'une plus grande disponibilité des terrains sur ces communes, pour les matchs « d'honneur »
- intensifier les usages par les écoles
- réduire les coûts d'entretien, de tonte, d'arrosage, d'engrais.

3/ Participer à la transition écologique

Outre l'innovation introduite par la nature recyclable du revêtement de surface, il est attendu sur le plan de la transition écologique, plusieurs atouts.

- Economie et préservation de la ressource en eau : un terrain enherbé nécessite un arrosage (1000 à 3000m³ par an en moyenne) ainsi que l'utilisation d'intrants. Ce ne sera pas le cas d'un terrain synthétique qui ne consomme aucune ressource en eau, ni pesticide. La surface de revêtement est drainante et permet le retour au milieu naturel d'une eau sans intrant.
- Economie d'énergie : avec un terrain enherbé, une à deux tontes par semaine en période printanière est requise. La mise en œuvre d'un terrain synthétique supprimera l'usage de véhicules motorisés à cet effet. Par ailleurs, la réalisation de l'infrastructure s'accompagnera d'une transformation du système d'éclairage avec un passage en LED ce qui permettra une réduction importante de la consommation.

Maîtrise foncière et renouvellement urbain : la nouvelle infrastructure sera construite en lieu et place d'un terrain existant sur Bazouges-la-Pérouse : la consommation foncière est certes importante compte tenu de la surface occupée mais elle ne sera pas augmentée. D'autre part, l'optimisation du terrain doit permettre de convertir le deuxième terrain à proximité, en nouveau quartier d'habitat, sans consommation foncière au sens de la loi ZAN. Des discussions sont en cours avec un opérateur pour la création de 23 logements

Le budget prévisionnel actualisé est le suivant :

Dépenses

Nature des dépenses	Montant (€)
Maitrise d'œuvre	16 500,00 €
Études et contrôle	16 160,00 €
Travaux	1 056 326,00€
TOTAL DÉPENSES :	1 088 986,00€HT

Recettes

Financement prévu	Montant (€)
Financiers publics – Formes d'aide	891 012€
Union européenne - FEADER-LEADER°	120 000€
Autres financiers publics – formes d'aide : Etat (DETR)	210 000€
Département (CdST)	311 012€
Couesnon Marches de Bretagne (Fonds de Concours)	223 987.00€
Financiers privés – Formes d'aide	0.00€
Autofinancement	223 987.00 €
TOTAL RESSOURCES :	1 088 986,00€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions) :

Approuve le projet « LAOLA – Création d'un terrain synthétique recyclable » tel que présenté ci-dessus

Approuve la démarche de sollicitation des fonds FEADER-LEADER faite par monsieur le Maire

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire des fonds

La Secrétaire de Séance

Chantal LAUNAY



Le Maire

Pascal HERVÉ

